

RESTAURATION D'UNE PORTION DU MAGNEROLLES SUR LA COMMUNE DE SOUDAN (79)

Au début des années 1980, des travaux lourds de reprofilage et recalibrage (plusieurs km) ont été menés en amont du Magnerolles, un cours d'eau d'environ 10 km de long. Ce cours d'eau présente une forte valeur patrimoniale. Les travaux envisagés visent à restaurer une portion particulièrement touchée avec des techniques innovantes.

Maître d'ouvrage : le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres.

Dates des travaux : 22 et 23 septembre 2008

Les objectifs des travaux effectués :

Restauration de la couche de granulats grossiers qui favorisera une reconstitution des **habitats favorables** à la faune aquatique (notamment truite fario et écrevisse pieds-blancs) et améliorera la **stabilité des fonds**.

Restauration de la **continuité écologique** pour les espèces piscicoles et les écrevisses (lames d'eau trop faibles ou dénivelé trop important pour le franchissement de buses).

Expérimentation de nouvelles techniques de restauration à des fins d'optimisation de ces techniques.



Magnerolles avant aménagement
(photo : SM Haut Val de Sèvre)

Descriptif technique des travaux réalisés :

Apports d'une **couche hétérogène de granulats**. Les granulats sont issus d'une carrière de proximité (quelques km) afin de garantir la similarité du matériau avec le sous-sol du Magnerolles. Les granulats sont de **tailles variées** avec un maximum de 350 à 400 mm et déposés sur des **épaisseurs variables** en fonction de l'état du cours d'eau sur la portion considérée (de 5 à quelques dizaines de cm). Suppression des obstacles au niveau des radiers des buses.

État des lieux avant / après :

Avant : lames d'eau faibles, fonds homogènes et colmatés, habitat piscicole quasi-inexistant, ensoleillement maximal, incision du lit sur certaines zones, disparition des écrevisses pieds-blancs.

Après : cours d'eau reméandré avec une vitesse d'écoulement plus importante et une largeur plus petite.

Aspects administratifs et financiers du projet :

Le ruisseau du Magnerolles fait partie du bassin amont de la Sèvre Niortaise et bénéficie d'un **CRE** qui intègre les travaux de restauration du lit et des berges. Le service de l'eau du Conseil général 79 a été consulté et un agent de l'ONEMA était présent toute la durée des travaux. Le site est classé en **arrêté de protection de biotope**. C'est également un site **Natura 2000** et, à ce titre, il bénéficie de financements spécifiques. La participation était répartie entre l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (**50%**), le Conseil Général des Deux Sèvres (**30%**) et FDAAPPMA et AAPPMA (**4%**). Le SMC du Haut Val de Sèvre a pris en charge le résiduel (16%) et la TVA. Les études et une partie du suivi sont assurées par l'ONEMA, le suivi physico-chimique et hydro-biologique est assuré par un prestataire financé par la DIREN.

Le budget total pour mener à bien les travaux est de **6907.4 €** (hors financement études et suivis assurés par la DIREN et l'ONEMA).

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement de travaux :

Un nuage de poussière se produit pendant quelques minutes après la pose (il ne faut pas réaliser les travaux au plus fort de l'étiage). Très vite dissipé, il n'entraîne pas de colmatage en aval.

Un état initial a été réalisé avec un comptage par espèces et un suivi des **caractéristiques morphologiques** est en cours. Une **pêche électrique**, un **indice IBGN** et des **mesures physico-chimiques** ont été réalisés avant et après travaux.

Commentaires : La restauration de la ripisylve sera également envisagée par la suite.

Contact : Francis BLAIS, SM Haut Val de Sèvre, technicien rivière, 05.49.05.37.18
Michel BRAMARD, ONEMA, référent technique du projet, 05.49.41.94.25



Magnerolles après aménagement
(photo : SM Haut Val de Sèvre)